



SIVOS DE L'UNION GRAIMBOUVILLE & SAINT GILLES DE LA NEUVILLE

Siège social : Mairie de Graimbouville
 N° Siret : 25760485000012
 90, route d'Etainhus 76430 Graimbouville
 ☐ 02 35 20 42 52 ☐ SIVOSdelunion@orange.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, Le 28 septembre à 18h30, les membres du SIVOS DE L'UNION dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle polyvalente de GRAIMBOUVILLE sur la convocation qui leur a été adressée par Brigitte ESTRIER, Présidente du SIVOS DE L'UNION.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation des PV du 06 avril 2022 et du 22 juin 2022
- Communications
- Délibérations
 - 2022-14 Contrat du groupe d'assurance des risques statutaires 2023-2026
 - 2022-15 Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023
- Questions diverses

Mme Brigitte ESTRIER, présidente, ouvre la séance à 18h32 et procède à l'appel nominal des membres du conseil.

Membres titulaires	P	Abs	LEMAIRE Laurent	X	
DELORY Dorothée		X	MARIE Cindy (Vice-présidente)	X	
DENIS Frédéric	X		THIEULENT Eric	X	
ESTRIER Brigitte (Présidente)	X		VASSE Sylvain	X	
HAUCHECORNE Céline	X		ZEGGAÏ Marie-Laure	X	
HUON-DEMARE Valérie	X		Membres suppléants	P	Abs
LALISSE Tony	X		BOUTEILLER Bruno	X	
BLONDEL Grégory	X		BUREL Ghislaine		X

Pouvoirs : Mme DELORY donne son pouvoir à Mme ESTRIER

Secrétaire de séance : Monsieur Gregory Blondel a été élu secrétaire de séance.

- OUVERTURE

Madame Brigitte Estrier souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du SIVOS : Monsieur Bruno Bouteiller en tant que suppléant et en remplacement de Monsieur Loic Brachais et Monsieur Grégory Blondel en tant que membre titulaire du SIVOS DE L'UNION suite à la démission de Monsieur

Thibaut LANGLOIS. Ils ont tous deux été nommés par le conseil municipal de Saint Gilles de la Neuville en la séance du 05 juillet 2022.

➤ **APPROBATION PV :**

<p>PV du 06 avril 2022</p> <p>Votants : 11</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abst : 0</p> <p>Pour : 11</p>	<p>Pas de remarque</p> <p>Le procès-verbal est adopté à l'unanimité</p>
<p>PV du 22 juin 2022</p> <p>Votants : 9</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abst : 0</p> <p>Pour : 9</p>	<p>Valérie Huon-Demare : ma remarque à propos du courrier sur le transport scolaire concerne les lycéens</p> <p>Frédéric Denis : paragraphe sur le transport scolaire il manque un « ne » dans mes propos ce qui traduit le contraire de ce que je voulais dire.</p> <p>Frédéric Denis : Dans les questions diverses, l'enfant est nommé. Le PV va être diffusé il est préférable de l'anonymiser.</p> <p>Sylvain Vasse : Je rebondis sur l'argument pour que soient également retirés les noms des agents dans les délibérations et que ne figurent que les fonctions.</p> <p>Brigitte Estrier : je propose que soit diffusée une version sans les noms de l'enfant et des agents</p> <p>Il est décidé d'insérer ces remarques dans une nouvelle version du procès-verbal qui annulera et remplacera celle-ci et sera soumise à signature.</p> <p>Laurent Lemaire : pour compléter les remarques sur la forme, je rappelle que le vouvoiement est préconisé dans la réglementation pour la retranscription des propos.</p> <p>Compte tenu de ces éléments le procès-verbal est adopté à l'unanimité.</p>

➤ **COMMUNICATIONS**

Objet	Commentaires
<p>Effectifs de la cantine</p>	<p>Brigitte Estrier : Le nombre d'inscrits à la cantine est de 100 élèves, avec une fréquentation moyenne sur septembre de 70 enfants par jour</p> <p>Pour les maternelles la fréquentation est entre 26 et 33 avec une moyenne à 28 enfants par jour et pour les primaires la fréquentation est de 39 à 46 avec une</p>

	<p>moyenne de 42 enfants par jour.</p> <p>La prévision pour octobre est plus forte : fréquentation moyenne de 78 enfants par jour et nous attendons 2 nouveaux inscrits.</p> <p>J'ai fait un état des lieux des inscriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 78 enfants en fréquentation régulière de 1 jour (8 enfants), 2 jours (7 enfants), 3 jours (1 enfant) ou 4 jours (62 enfants) par semaine et 22 enfants en fréquentation aléatoire • La répartition dans les niveaux est la suivante : entre 10 à 15 enfants par niveau sauf pour le CE2 pour lequel tous les élèves fréquentent la cantine (23). <p>Valerie Huon-Demare : le changement de prestataire est peut-être responsable de cette augmentation de fréquentation ? Le bouche à oreilles doit fonctionner.</p> <p>Brigitte Estrier : effectivement, il semblerait que la personne qui accueillait les enfants sur le midi n'en ait plus que 1 ou 2. Les enfants réclameraient de venir à la cantine. C'est plutôt un bon signal. Actuellement sur 120 élèves inscrits à l'école, 100 fréquentent la cantine.</p>
<p>Absence du Personnel</p>	<p>Brigitte Estrier : Nous avons débuté l'année avec le besoin de deux remplaçants en compensation de congés maladies (un était programmé, l'autre pas) J'ai également dû assurer à 2 reprises la surveillance cantine au pied levé pour des absences du jour même.</p> <p>Un autre arrêt est prévu en octobre 2022.</p> <p>Au regard de la faible durée hebdomadaire des contrats (8 et 10h par semaine), il est difficile de trouver des remplaçantes.</p> <p>Malgré mes sollicitations sur l'été de 2 associations locales de service pour palier l'arrêt programmé d'un mois, aucune proposition d'agent ne nous a été faite. Leurs professionnels n'ont pas de moyens de transport pour venir sur Graimbouville.</p> <p>Les remplacements sont calés pour les semaines à venir ; il reste 2 jours non pourvus la semaine prochaine lesquels seront assurés par Madame Cindy Marie que je remercie.</p> <p>Je tiens à souligner la disponibilité et l'adaptabilité de nos agents pour assurer au mieux le service du midi et je les en remercie.</p>
<p>Groupement de commande => aide à la mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire</p>	<p>Brigitte Estrier : je vous avais déjà parlé de la nécessité de mettre en place le Plan de Maîtrise Sanitaire. Une réunion du Groupement de commande est programmée demain où sera abordée la maîtrise du risque bactériologique, point du PMS, nécessitant des prélèvements de surface, l'analyse de potabilité de l'eau, la recherche de légionelle sur eau chaude...</p> <p>Certaines choses relèvent des communes comme l'eau mais il est demandé une analyse à la sortie du robinet de la cuisine ce qui n'entre pas dans les obligations des communes. Le SIVOS prend donc en charge ses contrôles et profite d'une négociation sous l'égide du groupement de commande pour bénéficier des meilleurs tarifs. C'est Monsieur Mathieu Rose qui coordonne cela. Si nous avons besoin de toutes les analyses, le coût prévisionnel est de 732.75 euros par an et par collectivité. Ceci constitue de nouvelles dépenses pour le SIVOS.</p> <p>Frédéric Denis : ça concerne la restauration ? vous avez des douches à la cantine ? si non la recherche de légionelle n'est pas obligatoire</p> <p>Brigitte Estrier : non mais j'ai compris que la recherche de légionelle était aussi demandée sur le robinet où est prise l'eau de boisson ?</p> <p>Frédéric Denis : pour moi non car le risque est à l'inhalation de gouttelettes d'eau chaude pendant une douche...</p> <p>Laurent Lemaire : (après recherche sur le net) douches, douchettes, bains, bains remous, systèmes collectifs de brumisation, retour de boucles...</p> <p>Brigitte Estrier : il faut creuser cette question... Je fais le point avec Mathieu Rose lors de la réunion. Si pas obligatoire, on pourra le retirer pour notre commune et cela diminuera les coûts.</p> <p>Cindy Marie : mais peut-être que ça deviendra obligatoire dans quelques années...</p>

	<p>Brigitte Estrier : il sera alors temps d'aviser...</p>
<p>Transport scolaire</p>	<p>Brigitte Estrier : Le Havre Seine Métropole a mis en place un système de badge pour valider chaque montée des primaires et des maternelles dans le car pour des raisons de traçabilité. Les primaires gèrent eux mêmes leur carte et cela se passe bien même si ça ralentit un peu le flux. Pour les maternelles, cette tâche incombe aux ATSEM et c'est chronophage et peu pratique.</p> <p>Cette complication a été transmise à Mme Lepelletier, responsable des transports scolaires à LHSM, que j'ai eu au téléphone ce jour, mais elle me répond que c'est obligatoire et qu'il n'y a aucun aménagement possible. Nous allons voir pour responsabiliser les CP et plus tard les maternelles avec la contribution des enseignants.</p> <p>Une autre difficulté pour des élèves qui n'ont plus l'autorisation d'emprunter le car au premier passage comme les années précédentes :</p> <p>Exemple : un élève de CE1 domicilié Grande rue ne peut monter sur le trajet StG=>G et revenir avec le car qui fait G=>StG ; ceci pose problème aux familles lorsqu'il y a un frère ou une sœur scolarisé dans chaque école.</p> <p>Plusieurs parents ont témoigné leur mécontentement.</p> <p>Pour ce point Mme Lepelletier transmet qu'il n'y a pas de restriction : la seule condition pour qu'un enfant monte dans le car est que l'inscription soit faite. Elle va faire une information au transporteur.</p> <p>Problématique également des trajets vers le Ludisport pour les enfants domiciliés ET scolarisés à Graimbouville et inversement pour les StGillais fréquentant la garderie : là aussi les enfants doivent être inscrits même s'ils ne font que ce trajet et ils pourront prendre le car.</p> <p>Il restera un autre point à résoudre : l'exigence de faire la marche arrière à Graimbouville <u>sans enfant dans le car</u>.</p> <p>Je la rencontre vendredi 7 octobre, sur place et nous ferons les trajets.</p> <p>Valérie Huon-Demare : ça revient ! cela ne date pas d'hier</p> <p>Cindy Marie : j'ai également eu Mme Lepelletier pour l'histoire du Ludisport et elle ne fait pas les mêmes réponses en fonction des interlocuteurs. J'ai eu également la responsable du VTNI qui m'a dit que c'était bien Mme Lepelletier qui avait donné la consigne de ne pas prendre les enfants donc si elle vient je veux bien la voir aussi.</p> <p>Sylvain Vasse : ce n'est pas nouveau, elle était déjà venue pour cette même question de marche arrière</p> <p>Cindy Marie : l'année dernière elle est venue 2 ou 3 fois donc elle connaît bien</p> <p>Brigitte Estrier : pas de soucis pour être présente.</p> <p>Pour l'histoire de la marche arrière, elle préconise que le car stationne sur la route au pied de l'escalier, que les enfants descendent, que le car fasse la marche arrière à vide, que les enfants montent et que le car reparte vers Saint-Gilles.</p> <p>Céline Hauchecorne : les parents n'attendent pas...</p> <p>Sylvain Vasse : ça va être dangereux sur la route...</p> <p>Brigitte Estrier : j'ai utilisé cet argument surtout à un horaire où il y a beaucoup de passages de voitures...</p> <p>Céline Hauchecorne : ça va être plus dangereux, le soir les enfants vont aller aux voitures..</p> <p>Brigitte Estrier : j'ai argumenté sur la balance des risques et qu'il me semblait moins dangereux pour les enfants de maintenir la marche arrière en leur présence plutôt que de la faire alors qu'ils sont autour du car, surtout le soir...</p> <p>Pour moi le danger n'est pas pour les enfants qui sont dans le car, même s'il fait une marche arrière, mais pour les enfants qui attendent pour le prendre. Que l'on fasse descendre les enfants avant ou après la marche arrière, la problématique est la même...</p> <p>Nous avons convenu que la question ne pouvait se trancher par téléphone mais qu'il fallait voir sur place.</p> <p>Céline Hauchecorne : là il y a des nouveaux parents qui ne savent pas qu'ils sont responsables jusqu'à la montée dans le car. C'est ça le problème... Il faudrait faire un mot</p> <p>Valérie Huon-Demare : ça a déjà été fait</p> <p>Céline Hauchecorne : oui mais là il y a des nouveaux..</p>

	<p>Brigitte Estrier : pas tant que ça car nous parlons des CE1 jusqu'au CM2, les nouveaux sont les petites sections... et le danger n'est pas pour eux</p> <p>Céline Hauchecorne : oui mais les parents des anciens CP ne savent pas, avant ils accompagnaient leurs enfants maintenant ils les laissent attendre seuls le car</p> <p>Marie-Laure Zeggai : il y a beaucoup de parents qui déposent l'enfant et partent travailler sans attendre l'arrivée du car</p> <p>Cindy Marie : pour nous c'est pareil, l'arrêt a été modifié et Mme Lepelletier nous a demandé de mettre un plexiglas. On ne voit pas à quoi ça va servir mais...</p> <p>Valérie Huon-Demare : parce que le chauffeur ne voit pas les enfants à l'intérieur de l'arrêt et qu'un enfant pourrait déboucher... Avec le plexiglas, il verra.</p> <p>Brigitte Estrier : Demain matin j'irai à St Gilles voir le chauffeur pour lui transmettre l'échange que j'ai eu avec Mme Lepelletier et qu'il laisse monter les enfants de la Grande Rue au premier passage du car.</p> <p>Eric Thieulent : oui mais c'est pas à vous de lui dire. Il a un chef</p> <p>Cindy Marie : il va dire que Mme Lepelletier n'a pas donné l'ordre</p> <p>Brigitte Estrier : je vais tout de même le tenter et ça permettra d'expliquer aux parents</p> <p>Tony Lalisse : il a un responsable, il écoute son responsable, et pas la personne qui est à côté. Je pense que vous allez parler dans le vent.</p> <p>Céline Hauchecorne : si vous avez 5 minutes il faut peut-être plus expliquer aux parents</p> <p>Brigitte Estrier : oui ça n'empêche pas. J'espère que Mme Lepelletier va le prévenir rapidement.</p> <p>Valérie Huon-Demare : oui mais notre référente c'est Mme Lore.</p> <p>Brigitte Estrier : non. Mme Lore, c'est le prestataire</p> <p>Sylvain Vasse : c'est VTNI, nous nous n'avons pas à faire à elle, ça n'a rien à voir</p> <p>Cindy Marie : Le patron de Mme Lore c'est Mme Lepelletier</p> <p>Sylvain Vasse : Non ce n'est pas le patron, c'est le donneur d'ordres</p> <p>Brigitte Estrier : normalement nous n'avons pas à appeler directement Mme Lore. Elle n'a pas d'ordre à recevoir de notre part. Ce n'est pas nous qui l'embauchons.</p> <p>Cindy Marie : oui mais le problème c'est que les chauffeurs ont déjà fait remonter qu'avant ils prenaient les enfants sur la Grande Rue, que ça se passait très bien et qu'il n'y avait jamais de soucis sauf que Mme Lepelletier elle s'est bornée sur son truc, qu'elle n'a pas écouté les conseils des chauffeurs, comme pour le coup de la marche arrière.</p> <p>Céline Hauchecorne : oui mais là...</p> <p>Brigitte Estrier : normalement l'histoire de la montée devrait être résolue</p> <p>Sylvain Vasse : oui mais non il faut la faire venir sur place, c'est clair</p> <p>Valérie Huon-Demare : à chaque fois qu'elle est venue sur place, elle a vu et elle a compris</p> <p>Cindy Vasse : oui regardez, c'est comme nous, on devait avoir un arrêt et que là il n'y en a plus et comme quoi on n'a pas l'info qu'on n'a plus l'arrêt des cars et donc je dis, Mme Lepelletier je veux bien la voir il n'y a pas de soucis.</p> <p>Brigitte Estrier : oui la voir mais pas pour...</p> <p>Cindy Marie : non il ne s'agit pas de la voir pour lui aboyer dessus mais qu'elle se tienne à sa version et qu'elle dise la même version à tout le monde</p> <p>Brigitte Estrier : oui mais sa version je l'ai eu en tant que présidente cet après-midi et maintenant il faut aller au bout de cette version, peu importe ce qui a été dit avant. Vous pouvez être présente sans aucun souci à la rencontre, au contraire pour montrer que nous sommes cohérentes et qu'il y a de la cohésion dans l'équipe.</p>
<p>Association les bambins</p>	<p>Brigitte Estrier : Mme Billaux, présidente de l'association, réunit les membres la semaine prochaine et revient vers moi. Je l'avais sollicitée mais elle préférerait voir son équipe d'abord. Elle m'a informée que « les chiffres n'étaient pas bons ». Le nombre d'inscrits est insuffisant.</p> <p>Céline Hauchecorne : en même temps on n'est pas trop étonné.</p> <p>Tony Lalisse : on lui avait demandé si on ne pouvait pas glisser les cases sur le mois suivant quand il y avait des vacances et elle a dit non.</p>

Céline Hauchecorne : il y a plein de familles qui disent que c'est trop cher et quelles allaient faire différemment.

Marie-Laure Zeggaï : et c'est probablement pour ça qu'il y a autant d'enfants qui attendent le car sur le parvis pour aller à St Gilles. Les parents les déposent pour aller travailler et les enfants sont livrés à eux-mêmes. Je pense que c'est ça.

Tony Lalisce : bah oui, c'est ça

Cindy Marie : mais c'est déductible des impôts ?

Céline Hauchecorne : oui mais ils doivent se dire qu'il y a juste 20 mn à attendre...

Marie-Laure Zeggaï : c'est déductible jusqu'à 6 ans et les enfants qui vont à St Gilles ont plus.

Brigitte Estrier : après ils ont pris les mesures qu'ils pensaient nécessaire pour assurer l'équilibre financier. Je voulais juste vous informer de l'actualité.

Céline Hauchecorne : bien sûr, on ne remet pas en question, mais les parents ne se posent pas la question comme ça

Brigitte Estrier : d'accord mais il faut savoir ce que l'on veut. Soit la garderie est un service indispensable et on veut avoir une souplesse d'utilisation sans avoir à réserver à l'avance auquel cas il faut avoir une permanence du personnel et cette permanence il faut la financer quelle que soit la fréquentation. Ou alors on crée un système beaucoup plus rigide qui dit qu'il faut inscrire à l'avance votre enfant et pour toute l'année comme c'est dans les plus grandes villes... et c'est ça l'enjeu

Céline Hauchecorne : bien sûr et nous on l'a compris mais je parle des parents. Ils se disent on laisse nos enfants sur le parking parce que la garderie est trop chère.

Brigitte Estrier : parce que ce raisonnement n'a pas été fait jusqu'au bout. Un service qui offre de la souplesse coûte...

Céline Hauchecorne : mais les parents ne veulent pas payer plus cher. Pour 20mn il faut payer une heure...

Gregory Blondel : moi j'ai inscrit mes enfants au pied levé parce que ma nounou nous a lâchés et j'ai bien été content du service. Je comprends qu'il faille un minimum car on l'utilise pour 15 jours quand sa nounou est malade et après on l'enlève quand on n'en a plus besoin. C'est ce que j'avais fait l'année dernière. Et là cette année, j'y retourne, je suis bien content de les trouver. Effectivement je me suis fait la remarque que c'est plus cher mais une personne on la paie minimum 1 heure, c'est la loi, c'est partout comme ça...

Céline Hauchecorne : il faut le dire aux autres parents.

Tony Lalisce : oui mais on perd beaucoup si on ne peut pas glisser sur le mois suivant, surtout quand il y a des vacances

Brigitte Estrier : il y a peut-être un ajustement à faire. En tout cas ils ont pris des décisions car il fallait en prendre et c'est une association, elle est autonome dans ses choix.

Tony Lalisce : oui mais maintenant les parents ont pris d'autres habitudes. Même s'ils changent c'est trop tard

Marie-Laure Zeggaï : oui ils ne reviendront pas en arrière...

Céline Hauchecorne : oui mais il faut leur dire qu'ils sont responsables jusqu'au départ du car

Sylvain Vasse : le jour où le bus ne part pas ou qu'il n'y a pas de bus, les enfants restent sur le parking. Et c'est déjà arrivé

Céline Hauchecorne : oui mais les parents ne savent pas ce qui se passent après. Ils déposent leur enfant à la garderie et ne connaissent pas l'organisation d'après. Il faut informer les parents, le dire et le redire et peut-être leur faire peur si le car ne passe pas. Peut-être les mettront-ils à la garderie le matin.

Sylvain Vasse : peut-être pas mais il faut insister sur le côté responsabilité.

Frédéric Denis : il ne faut pas minimiser le côté financier

Cindy Marie : sans doute car au vue de l'augmentation de l'essence les familles font des choix et calculent plus

Céline Hauchecorne : peut-être mais ce n'est pas à nous de régler cela.

Brigitte Estrier : quoi qu'il en soit nous n'allons pas trouver la solution ici. Je voulais vous informer et cela veut dire qu'il va sans doute falloir se repencher sur cette question. Dès que j'ai plus d'informations, je reviens vers vous

<p>Avance exceptionnelle annuelle sur les participations communales</p>	<p>Brigitte Estrier : Nous avons abordé ce sujet lors du précédent conseil. La commune de St Gilles devait se renseigner sur le % d'avance possible et sur les éventuelles modalités de demande du SIVOS : qu'en est-il, avez-vous pu voir ?</p> <p>Valérie Huon-Demare : non, notre secrétaire a commencé mais a eu des urgences à traiter. Nous donnerons plus d'informations au prochain conseil du SIVOS.</p> <p>Brigitte Estrier : Notre conclusion lors de notre précédent conseil était que les communes avaient la possibilité pour le budget de fonctionnement d'engager des sommes avant le vote de l'année mais que nous nous posions la question des limites. Et j'avais une autre question et là je m'adresse aux communes : sur la forme, est-ce que vous souhaitez que le SIVOS formule une demande chaque année où est-ce que cette pratique est systématisée ?</p> <p>Laurent Lemaire : les membres étant les mêmes, on représente les mairies...</p> <p>Brigitte Estrier : OK on en reparle la prochaine fois</p>
<p>Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes</p>	<p>Brigitte Estrier : En juin dernier, je vous ai informé de la modification des éléments, des modalités et des délais de publication à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans les 8 jours qui suivent le conseil : affichage de la liste des délibérations • Dans les 8 jours qui suivent son approbation, la diffusion du procès-verbal. <p>Mais nous avons reçu un courrier de la préfecture en date du 1^{er} juillet qui complète le propos avec 2 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>opérer une simplification dans la diversité des instruments (PV des séances, compte-rendu, registre de délibérations, RAA)</i> • <i>permettre le recours à la dématérialisation pour la publicité des actes afin d'éviter les doublons avec le papier.</i> <p>Sur ce 2^{ème} objectif, dont l'échéance initiale du 1^{er} juillet est reportée au 1^{er} octobre, il est précisé que « la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun » sans modification de la durée de publicité qui ne peut être inférieure à 2 mois.</p> <p>Une particularité est faite pour les communes de moins de 3500 habitants ce qui est notre cas même si nous additionnons les 2 communes constituant le périmètre du SIVOS à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Les communes de moins de 3500 habitants, leurs établissements, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés, par délibération, peuvent choisir entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique.</i> • <i>A défaut de délibération sur ce point, le régime dématérialisé s'appliquera automatiquement à compter du 1^{er} octobre sous réserve bien évidemment que celles-ci disposent bien d'un site internet.../...</i> <p><i>Sont tenus de fournir une version papier d'un acte publié sous forme électronique à quiconque le demande.../...</i></p> <p>2 options s'offrent à nous</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SIVOS n'ayant pas son propre site internet on considère qu'il n'en a pas et donc la publicité se fera par voie d'affichage. Dans ce cas nous n'avons pas besoin de délibérer • Par extension, on considère que l'espace consacré au SIVOS sur les sites des 2 communes est pris en compte et donc une délibération s'impose si nous voulons garder le papier sinon la dématérialisation s'applique par défaut au 1^{er} octobre 2022. <p>Quel est votre position ?</p> <p>Laurent Lemaire : on dématérialise, ce serait bête de faire différemment des communes</p> <p>.../...</p> <p>Brigitte Estrier : qui serait contre la dématérialisation ? personne donc nous n'avons pas de délibération à prendre, la dématérialisation de la publicité des conseils s'appliquera de fait au 1^{er} octobre soit dans 3 jours</p>
<p>Commission cantine</p>	<p>Cindy Marie : c'est le début de l'année donc pas grand-chose à dire.</p> <p>Juste que nous avons subi beaucoup de coupures d'eau sur Saint Gilles environ 1 par semaine et les agents ont été très réactifs. Pour éviter d'être en difficulté l'organisation a été changée et le remplissage des carafes d'eau est la première</p>

	<p>action à l'arrivée de l'agent. Par ailleurs un stock de bouteilles d'eau est maintenant présent pour palier une coupure qui interviendrait de 9h à 13h.</p> <p>Bruno Bouteiller : cela peu malheureusement se reproduire car nous avons 3 grosses canalisations en mauvais état.</p> <p>Sylvain Vasse : ce n'est pas à Véolia de fournir des bouteilles d'eau lorsqu'il y a une coupure ? ça me paraîtrait logique, surtout pour la restauration collective</p> <p>Brigitte Estrier : ils ont la possibilité d'être réactifs ?</p> <p>Sylvain Vasse : s'il y a risque de récidence ils devraient mettre à disposition un stock en prévision de...</p> <p>Brigitte Estrier : et les canalisations dites à risque desservent l'école ?</p> <p>Valérie Huon-Demare : toute la commune...</p> <p>Bruno Bouteiller : pour intervenir, ils sont obligés de faire une coupure générale donc la cantine sera touchée même si la canalisation ne la concerne pas directement. On n'a pas eu de chance car il y a eu plusieurs fuites mais Véolia est intervenu très rapidement. Ils ont des capteurs qui leur permettent de dépister rapidement les baisses de pression. L'astreinte de nuit avait déjà prévenu avant que je les appelle. Ca risque de se reproduire : avec la sécheresse la terre était super compactée et avec la pluie elle décompresse et ça fuit au niveau des joints</p> <p>Sylvain Vasse : c'est bizarre que tout n'ait pas été remplacé quand le Syndicat d'eau avait lancé tous ses travaux</p> <p>Bruno Bouteiller : ça a été fait partiellement. La Grande Rue est faite mais de l'école jusqu'au rond point de Saint Gilles ce n'est pas fait, et la Chouette non plus</p> <p>Sylvain Vasse : donc ils retapent dans la route neuve</p> <p>Valérie Huon-Demare : et oui</p> <p>Bruno Bouteiller : les travaux sont programmés et au regard du nombre de fuites (4 en 1 mois) les choses vont s'accélérer.</p> <p>Brigitte Estrier : il est important que la cantine soit prévenue dans les meilleurs délais</p> <p>Cindy Marie : dès constatation d'une fuite, les rôles sont partagés ; il y en a un qui appelle le référent technique, un autre l'école et le troisième la cantine.</p>
Matériel informatique	<p>Cindy Marie : Le VPI de la classe de CP a été réparé, est réinstallé et fonctionne</p> <p>Brigitte Estrier : dans le même ordre d'idées, les PC portables pour les enfants de Grambouville sont également opérationnels et peuvent être chargés facilement. Merci à l'agent communal pour l'étagère et les prises de courant.</p>

- DELIBERATIONS

Objet et vote	Commentaires
2022-14 : Contrat du groupe d'assurance des risques statutaires 2023-2026	<p>Brigitte Estrier : Pour rappel le SIVOS DE L'UNION a par délibération 2021/05 du 29 septembre 2021, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986 modifié ;</p>

<p>Votants : 12</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abst : 0</p> <p>Pour : 12</p>	<p>Le Centre de Gestion a communiqué au SIVOS DE L'UNION, les résultats : CNP ASSURANCES/SOFAXIS a été retenu. Nous devons décider si nous assurons ce risque et nous avons à choisir le niveau de franchise qui s'appliquerait</p> <p>Je vous propose donc :</p> <p><i>Vu le Code Général de la Fonction Publique,</i> <i>Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26, 5^{ème} alinéa ;</i> <i>Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>D'accepter la proposition suivante :</i> <p>Assureur : CNP ASSURANCES/SOFAXIS Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 Régime du contrat : capitalisation Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>De choisir le niveau de franchise</i> <p><u>Pour les agents relevant de la CNRACL (même si nous n'avons pas ce cas aujourd'hui) comme précédemment à savoir la quatrième proposition</u></p> <p>Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.99%</p> <p>Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire et prise en charge limitée à 80% : 6.31%</p> <p>Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire : 6.07%</p> <p>Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire et prise en charge limitée à 80% : 5.49%</p> <p>Céline Hauchecorne : vous dites que cela de concerne personne, je ne comprends pas</p> <p>Brigitte Estrier : en fait il y a 2 plusieurs types de contrat soit de droit privé ou de droit public relevant ou pas de la CNRACL et aujourd'hui le SIVOS n'a aucun agent affilié à la CNRACL mais nous devons quand même délibérer</p> <p><u>Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :</u></p> <p>Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 1.10%</p> <p>Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.15% de la masse salariale assurée par la collectivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>D'autoriser le Comité Syndical du SIVOS DE L'UNION à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 01 janvier 2023.</i> • <i>D'autoriser la Présidente ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.</i> <p>Compte tenu des éléments exposés, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, accepte la proposition à l'unanimité.</p>
<p>2022-15 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023</p>	<p>Brigitte Estrier : Aujourd'hui nous sommes en M14 et nous devons passer à la M57 au plus tard au 1 janvier 2024. Nous avons déjà prévu l'anticiper au 1 janvier 2023 ce qui nécessite une délibération.</p> <p>La secrétaire a été formée à cette nouvelle version comme la secrétaire de Mairie.</p> <p>Ce qui change : cette nomenclature offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,</p> <ul style="list-style-type: none"> • En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption

<p>Votants : 12 Contre : 0 Abst : 0 Pour : 12</p>	<p>d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisation d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,</p> <ul style="list-style-type: none"> • En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), • En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections, <p><i>Vu référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle, et que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,</i></p> <p><i>Vu l'avis favorable du comptable, en date du 25/08/2022,</i></p> <p><i>Considérant que le SIVOS DE L'UNION s'est engagé à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023,</i></p> <p><i>Considérant que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),</i></p> <p><i>Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,</i></p> <p><i>Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,</i></p> <p><i>Que cette nouvelle norme comptable s'appliquera au budget M14 du SIVOS DE L'UNION et de ses budgets annexes à compter du 1er janvier 2023.</i></p> <p>Pour information les Mairies de Saint Gilles et de Graimbouville font la même démarche et suivent ce même calendrier.</p> <p>Compte tenu de tous ces éléments est- ce que vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisez la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 du SIVOS DE L'UNION, et de ses budgets annexes • Autorisez Madame La Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération. <p>Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte cette délibération à l'unanimité.</p>
---	--

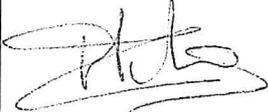
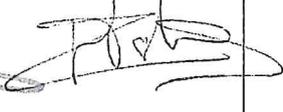
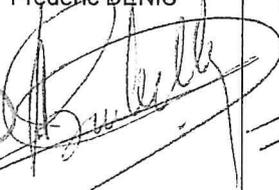
Brigitte Estrier : j'ai oublié une communication. Depuis 2 ans pour manifester notre reconnaissance aux agents du SIVOS nous avons validé des bons cadeaux dans les commerces locaux. Or nous avons été informés par courrier du Préfet qu'il n'est pas possible de fonctionner comme cela, qu'il s'agit d'avantages en nature et qu'il existe l'IFSE pour récompenser les agents de la fonction publique territoriale. Une petite porte est ouverte par le Préfet qui nous dit que si nous trouvons un texte sur lequel nous appuyer pour légitimer le bon cadeau alors le trésorier pourrait accepter de payer les commerçants. Je propose de revenir au système précédent d'un achat de cadeau par le SIVOS sur le compte Fêtes et cérémonies. Nous en parlerons au prochain conseil.

Sylvain Vasse : c'est fait pour garantir l'équité salariale

QUESTIONS DIVERSES :

En l'absence de question diverse, je vous remercie et lève la séance à 19h45.

- **signatures**

Brigitte ESTRIER (Présidente) 	Cindy MARIE (Vice-présidente) 	Valérie HUON- DEMARE 	Sylvain VASSE 
HAUCHECORNE Céline 	Dorothée DELORY 	Laurent LEMAIRE 	Marie-Laure ZEGGAI 
Tony LALISSE 	Frédéric DENIS 	Éric THIEULENT 	Grégory BLONDEL 
Bruno BOUTEILLER (Suppléant) 	Ghislaine BUREL (Suppléante) 		

